

1. PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Le 25 août 2026, le gouvernement du Canada a annoncé **7,5 milliards de dollars de mesures nouvelles ou bonifiées**, qui s'ajoutent aux programmes déjà instaurés depuis le début du conflit commercial.

a. Initiative régionale de réponse tarifaire – IRRT

(NON au camionnage au Québec, selon les critères actuels)

Le fédéral ajoute **1,5 G\$** à l'IRRT. À compter de septembre, les contributions non remboursables pourront atteindre **3 M\$** et une aide pour les besoins de liquidités pourra atteindre **2 M\$**.

Le programme est administré au Québec par **Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)**. Selon les critères actuellement publiés au Québec, il s'adresse aux **PME manufacturières de moins de 500 employés** qui peuvent démontrer une perte de revenus, une hausse des coûts ou une diminution de rentabilité attribuable au contexte tarifaire.

Le camionnage ne répond donc pas au critère sectoriel actuel. Les modalités pourraient toutefois évoluer avec la bonification annoncée pour septembre.

Source officielle : [DEC – Initiative régionale de réponse tarifaire](#)

b. BDC – Pivoter pour se propulser / nouveau volet de liquidités

(OUI au camionnage, sous réserve des critères financiers et de démontrer l'impact)

Le gouvernement ajoute **500 M\$** à la BDC pour un nouveau volet de liquidités. Les prêts annoncés iront de **250 000 \$ à 5 M\$**, avec paiement des intérêts seulement pendant les **36 premiers mois**. Le seuil de revenus pour les programmes de soutien tarifaire de la BDC sera abaissé à **1 M\$**.

Le gouvernement précise que le nouveau volet sera offert aux entreprises touchées **peu importe leur secteur d'activité**. Le programme Pivoter pour se propulser actuellement en vigueur reconnaît par ailleurs les impacts **directs ou indirects** des tarifs, de l'incertitude commerciale ou du ralentissement économique.

Une entreprise de camionnage qui démontre une baisse importante de volumes, de revenus ou de rentabilité liée à la situation commerciale pourrait donc être admissible.

Sources officielles : [Finances Canada – Mesures du 25 août](#) | [BDC – Pivoter pour se propulser](#)

c. Fonds de diversification pour un Canada fort

(PEUT-ÊTRE au camionnage)

Un nouveau fonds de **2 G\$** sera créé à l'intérieur du Fonds de réponse stratégique. Il vise les entreprises touchées par les tarifs ayant des **projets prêts à démarrer**, notamment pour adapter leurs activités, maintenir leurs immobilisations ou diversifier leurs marchés.

Le programme ne semble pas, à ce stade, limité à des secteurs particuliers et inclura les entreprises de taille moyenne. Toutefois, les critères détaillés du nouveau fonds ne sont pas encore publiés.

Il pourrait donc être pertinent pour un transporteur ayant un projet important d'investissement, d'adaptation ou de diversification, mais probablement moins pour une entreprise recherchant uniquement du fonds de roulement.

d. Soutien aux travailleurs et aux employeurs – 3,5 G\$

(OUI au camionnage)

Le fédéral prévoit **3,5 G\$** pour des mesures touchant notamment l'assurance-emploi, le maintien en emploi et la formation.

Le nouveau **Programme de maintien à l'emploi et de réorientation de la main-d'œuvre** regroupera notamment le programme de Travail partagé et la Subvention pour le maintien à l'emploi. Les employeurs pourront également obtenir jusqu'à **1 000 \$ par participant** pour certains frais de formation et d'administration.

Le programme de Travail partagé comporte déjà des mesures spéciales liées aux tarifs et est ouvert aux employeurs confrontés à une diminution temporaire de leur activité. Il peut donc être particulièrement pertinent pour un transporteur qui souhaite réduire temporairement les heures plutôt que procéder à des mises à pied.

Sources officielles : [Service Canada – Programme de Travail partagé](#)

e. Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane – CGETDD

(OUI au camionnage, pour les très grandes entreprises)

Ce programme fédéral existant dispose d'une capacité de **10 G\$**. Le 25 août, Ottawa a annoncé que la période de liquidités couverte sera portée à **36 mois** et que la durée maximale des prêts passera de **10 à 15 ans**.

Il vise de grandes entreprises normalement viables, ayant des activités ou une main-d'œuvre importante au Canada et éprouvant des difficultés en raison des tarifs et des perturbations commerciales. Les critères actuels visent généralement des entreprises ayant environ **150 M\$ ou plus de revenus canadiens annuels** et des besoins de financement d'au moins **30 M\$**.

L'admissibilité du camionnage n'est pas théorique : le gouvernement fédéral a accordé en juin 2026 un engagement de prêt pouvant atteindre **90 M\$ à C.A.T. North America**, transporteur québécois, précisément en raison des perturbations du commerce transfrontalier.

Sources officielles : [CFUEC – critères du CGETDD](#) [CFUEC – financement accordé à C.A.T. North America](#)